



ASSOCIATION MSA SERVICES AUVERGNE

SIEGE SOCIAL: 16 rue Jean Claret
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2019



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. au capital de 42 000 € - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Auvergne

SIRET ENVAL: 420 299 588 000 12 - SIRET CLERMONT-FRD: 420 299 588 000 38

Siège social : Enval : Z.A. Les Gardelles – BP 20 061 – 63202 RIOM Cedex / Tél. : 04.73.63.00.18 / Fax. : 04.73.63.46.76.

Beaumont : 34 avenue Marchal LECLERC – 63110 BEAUMONT / Tél. : 04.73.93.49.41 / Fax. : 04.73.93.24.22

Internet : www.cabinet-granda.com – E-mail : accueil@cabinet-granda.com

DQ709 – VERSION 5 – 18/03/2013





SOMMAIRE

- ↳ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 :**
 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE **31/12/2019**
 - ANNEXE : COMPTES ANNUELS CERTIFIES

- ↳ **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



SOMMAIRE

- ↳ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE **31/12/2019** :**
 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE **31/12/2019**
 - ANNEXE : COMPTES ANNUELS CERTIFIES

- ↳ **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



ASSOCIATION MSA SERVICES

SIEGE SOCIAL: 16 Rue Jean Claret
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. au capital de 42 000 € - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Auvergne
SIRET ENVAL : 420 299 588 000 12 - SIRET BEAUMONT : 420 299 588 000 38



Siège social : Enval : Z.A. Les Gardelles – BP 20 061 – 63202 RIOM Cedex / Tél. : 04.73.63.00.18 / Fax. : 04.73.63.46.76.
Beaumont : 34 Avenue du Maréchal LECLERC – 63110 BEAUMONT / Tél. : 04.73.93.49.41 / Fax. : 04.73.93.24.22
Internet : www.cabinet-granda.com – E-mail : accueil@cabinet-granda.com

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre *Assemblée Générale*, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MSA Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués dans les associations. Les principales diligences à la base de notre opinion, ont, quant à elles, été axées, de façon non exclusive, sur les éléments suivants :

- La gestion du fonds d'aide au logement ;
- La refacturation de charges aux associations membres.

De façon plus générale, l'organisation, les procédures, le respect des principes comptables, la qualité des états financiers et la pertinence de l'annexe nous permettent de fonder une certification sans réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à **Beaumont**, le **25 mai 2020***

CABINET CHARLES GRANDA ET ASSOCIES REPRESENTE PAR

CORINNE BESSON

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ANNEXE

BILAN AU 31 décembre 2019

ACTIF	2019		2018	PASSIF	2019	2018
	Brut	Amort.				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>						
. Immobilisations incorporelles	7 985,72	3 677,55	4 308,17	. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 129 136,28	2 129 136,28
. Immobilisations corporelles	553 758,48	278 642,19	275 116,29	. Résultat de l'exercice		
. Immobilisations financières	605 176,66		605 176,66	TOTAL I	2 129 136,28	2 129 136,28
TOTAL I	1 166 920,86	282 319,74	884 601,12			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				<u>PROVISIONS</u>		
. Stocks & en cours				. Provisions pour charge	18 172,00	17 350,00
- Autres approvisionnements	419,64		419,64			
. Avance & acomptes versés s/commande				<u>DETTES</u>		
. Créances				. Emprunts et autres dettes	1 349 367,57	1 321 846,89
- Clients	120 822,65		120 822,65	. Dettes fournisseurs	37 621,39	52 559,26
- Autres	5 017,10		5 017,10	. Dettes fiscales et sociales	314 773,61	282 883,53
Valeurs mobilières de placement				. Autres dettes	25 061,78	35 596,72
Disponibilités	2 844 595,76		2 844 595,76	TOTAL II	1 744 996,35	1 710 236,40
TOTAL II	2 970 855,15		2 970 855,15	<u>COMPTE DE REGULARISATION</u>		
. Charges constatées d'avance	18 676,36		18 676,36	. Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	4 156 452,37	282 319,74	3 874 132,63	TOTAL GENERAL	3 874 132,63	3 839 372,68

COMPTE DE RESULTAT 2019

CHARGES	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	PRODUITS	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
- Autres achats et charges externes	440 996,64	427 243,34	- Produits annexes		3 034,45
- Impôts taxes et versements assimilés	54 597,79	49 446,09	- Subventions		
- Salaires et traitements	575 580,02	519 673,23	- Transferts de charges & reprise sur provisions	1 334 254,61	1 254 015,78
- Charges sociales	245 638,82	246 614,32	- Autres Produits	550,85	551,76
- Dotations aux amort. & provisions	34 699,44	35 380,82			
- Autres charges	2,44	1,04			
TOTAL I	1 351 515,15	1 278 358,84	TOTAL I	1 334 805,46	1 257 601,99
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	21 502,96	18 624,82
TOTAL II			TOTAL II	21 502,96	18 624,82
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	1 306,30	6 905,07
TOTAL III	1 080,57	444,04	TOTAL III	1 306,30	6 905,07
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>					
TOTAL IV	5 019,00	4 329,00			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV)	1 357 614,72	1 283 131,88	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	1 357 614,72	1 283 131,88
<u>SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT</u>			<u>SOLDE DEBITEUR : DEFICIT</u>		
TOTAL GENERAL	1 357 614,72	1 283 131,88	TOTAL GENERAL	1 357 614,72	1 283 131,88

ANNEXES

EXERCICE 2019

CABINET Charles GRAVIER ASSOCIES
10 Avenue Maréchal Leclerc
63100 BEAUMONT
Tél : 04 73 93 40 41 - FAX : 04 73 93 24 22
SIRET : 2099 588 00038

ANNEXES COMPTES ANNUELS*Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019*

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

CABINET Charles GRANDA et ASSOCIES
34, Avenue Maréchal Leclerc
63110 BEAUMONT
Tél : 04 73 93 49 41 - FAX : 04 73 93 24 22
SIRET : 420 299 588 00038

Exercice clos le : 31-déc-19

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 3 874 132,63 €

Résultat : 0,00 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25 avril 2020 par les membres du Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l' exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ♦ amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue,

EVENEMENTS

Le covid 19 n'a pas eu d'impact sur les comptes 2019.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Durant le confinement l'ensemble des activités "administratives" a été maintenu sur site ou en télétravail.

En ce qui concerne la nouvelle activité 2020 "AEELA" : 3 personnes ont été embauchées le 6 janvier 2020, l'activité a été suspendue au moment du confinement et reprend progressivement. Les 3 salariés ont été mis en chômage partiel jusqu'au 15 juin.

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements retraite :**

167 031 €

Application de la Convention Collective de Travail du Personnel de la Mutualité Sociale Agricole

Elle prévoit le versement d'une indemnité égale à 3 mois de salaire sans condition d'ancienneté.

Le salaire retenu est celui du mois de décembre 2019 auquel ont été rajoutées les charges soit un taux moyen de 49,03 %,

Les engagements ont fait l'objet de calculs actuariels en prenant en compte la probabilité d'être présent et d'être en vie au moment du départ (65 ans).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEANT

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/19	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/19
2051 Logiciels	7 985,72			7 985,72
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	7 985,72			7 985,72
2131 Bâtiments	217 888,82			217 888,82
2150 Installation, aménagements ...	289 001,87			289 001,87
2183 Matériel de bureau & informatique	42 502,36	2 394,40		44 896,76
2184 Mobilier	1 971,03			1 971,03
231 Immobilisations en cours				
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	551 364,08	2 394,40		553 758,48
274 Prêts	741 520,95	43 600,00	194 391,02	590 729,93
276 Fonds logement	12 211,47	2 235,26		14 446,73
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	753 732,42	45 835,26	194 391,02	605 176,66
TOTAL GENERAL	1 313 082,22	48 229,66	194 391,02	1 166 920,86

Amortissements	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/19
28051 Logiciels	2 212,15	1 465,40		3 677,55
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	2 212,15	1 465,40		3 677,55
28131 Bâtiments	62 422,90	8 715,55		71 138,45
28150 Installation, aménagements ...	152 244,40	19 820,14		172 064,54
28183 Matériel de bureau & informatique	30 446,65	3 758,05		34 204,70
28184 Mobilier	1 116,20	118,30		1 234,50
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	246 230,15	32 412,04		278 642,19
TOTAL GENERAL	248 442,30	33 877,44		282 319,74

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ETAT DES STOCKS

Stocks	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/19
32251 Stocks enveloppes	466,85	213,97	466,85	213,97
32252 Stocks papier copieur	615,34	205,67	615,34	205,67
TOTAL GENERAL	615,34	419,64	1 082,19	419,64

AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE

néant

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	120 822,65	120 822,65	
Autres créances	5 017,10	5 017,10	
TOTAL GENERAL	125 839,75	125 839,75	

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à l'encaissement			
Crédit Agricole - Comptes courants	157 317,55	157 317,55	
Crédit Agricole - Livret A	79 527,01	79 527,01	
Crédit Agricole - Compte à terme	1 800 000,00	180 000,00	1 620 000,00
Crédit Agricole - Compte CSL	798 482,48	798 482,48	
Intérêts courus	9 268,72	128,62	9 140,10
TOTAL GENERAL	2 844 595,76	1 215 455,66	1 629 140,10

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**FONDS ASSOCIATIFS**

Provisions	Au 1/1/19	Augmentation	Diminution	Au 31/12/19
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 129 136,28			2 129 136,28
TOTAL PROVISIONS	2 129 136,28			2 129 136,28

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/19
Provisions pour charges				
153 Provisions p/retraite	17 350,00	822,00		18 172,00
TOTAL PROVISIONS	17 350,00	822,00		18 172,00

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts & dettes financières diverses	1 349 367,57	61 912,19	226 587,08	1 060 868,30
Fournisseurs & comptes rattachés	37 621,39	37 621,39		
Personnel et comptes rattachés	173 742,74	173 742,74		
Sécurité Sociale & autres organismes	108 469,01	108 469,01		
Etat & autres collectivités publiques	32 561,86	32 561,86		
Autres dettes	25 061,78	25 061,78		
TOTAL DETTES	1 726 824,35	439 368,97	226 587,08	1 060 868,30
dont - emprunts souscrits en cours d'exercice		89 064,63		
- emprunts remboursés en cours d'exercice		61 543,95		

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :

275 733,51

<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	173 742,74
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	70 244,18
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux	4 341,99
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	14 941,87
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	12 462,73

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

18 676,36

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Néant



ASSOCIATION MSA SERVICES AUVERGNE

SIEGE SOCIAL : 16 Rue Jean Claret
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT SPECIAL *DU COMMISSAIRE AUX COMPTES* *SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES*

ASSEMBLEE GENERALE
EXERCICE 2019



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. au capital de 42 000 € - Insrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Auvergne

SIRET ENVAL : 420 299 588 000 12 - SIRET CLERMONT-FRD : 420 299 588 000 38

Siège social : Enval : Z.A. Les Gardelles – BP 20 061 – 63202 RIOM Cedex / Tél. : 04.73.63.00.18 / Fax. : 04.73.63.46.76.

Beaumont : 34 avenue Maréchal LECLERC – 63110 BEAUMONT / Tél. : 04.73.93.49.41 / Fax. : 04.73.93.24.22.

Internet : www.cabinet-granda.com – E-mail : accueil@cabinet-granda.com



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Tableau synthétique des conventions :

Libellé convention	Date de signature	Structures co-contractantes	Administrateurs concernés	Modalités
Occupation de locaux situés "6 rue des Anciennes Boucheries - 03100 MONTLUCON"	15/02/2011	LASER 03 AI	Serge NEBOUT	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénouçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Facturation des charges de location : 9 931,11 € au titre de l'exercice 2019
Occupation de locaux situés "6 rue des Anciennes Boucheries - 03100 MONTLUCON"	15/02/2011	LASER 03 ETTI	Michel BARBET	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénouçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Facturation des charges de location : 9 931,11 € au titre de l'exercice 2019
Réalisation par MSA SERVICES AUVERGNE à compter du 1er janvier 2012 pour le compte de MSA AUVERGNE de la comptabilité de ces structures. A titre de réciprocité, la MSA AUVERGNE gère pour le compte de MSA SERVICES AUVERGNE la logistique et le syndic de l'immeuble situé "6 rue des anciennes boucheries - 03100 MONTLUCON", les ressources humaines et la paie du personnel	30/12/2011	MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénouçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations ne sont pas refacturées, mais font l'objet d'une compensation : la MSA AUVERGNE gère, pour le compte de MSA SERVICES AUVERGNE, la logistique et le syndic de l'immeuble "6 rue des Anciennes Boucheries" à Montluçon, les ressources humaines et la paie du personnel

<p>Mise à disposition de MSA SERVICES à MSA AUVERGNE des bureaux situés "6 rue des anciennes boucheries - 03100 MONTLUCON" à compter du 01/01/2012. En contrepartie, la MSA AUVERGNE met à disposition de MSA SERVICES des bureaux situés "20 avenue Meunier - 03000 MOULINS" et 75 Bd François Mitterrand - 63000 CLERMONT-FD.</p>	30/12/2011	MSA AUVERGNE	Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénouçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. La mise à disposition fait l'objet d'une compensation avec les bureaux situés "20 avenue Meunier" à Moulins et "75 bd François Mitterrand" à Clermont-Ferrand (convention non mise à jour suite au changement de locaux de la MSA AUVERGNE en 2018).
		MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	
		MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	
<p>l'UES AUVERGNE délègue à MSA SERVICES la gestion administrative et financière du fonds logement de ses bénéficiaires dans la limite du fonds disponible à ce titre, ainsi que des prêts complémentaires susceptibles de leur être accordés.</p>	30/12/2011	PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE	Michèle BONNARD Jean Paul MARTIN Robert CALDAYROUX	
		ARPFE PRESENCE VERTE AUVERGNE SERVICES	Jean-Louis FLAGEL	
<p>Mutualisation de certaines activités au sein de MSA SERVICES AUVERGNE</p>	01/03/2012	AADCSA APAMAR	Jean Claude GROBAUD Dominique DEPLAT	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénouçable 6 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations sont facturées au coût de revient :

		ARPFE ASFAUVERGNE LASER 03 AI LASER 03 ETTI PRESENCE VERTE AUVERGNE SERVICES PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE	Robert CALDAYROUX François PRULIERE Serge NEBOUT Michel BARBET Jean-Louis FLAGEL Michèle BONNARD Jean Paul MARTIN	1 074 641,85 € au titre de l'exercice 2019.
Mutualisation de certains coûts de gestion au sein de MSA SERVICES AUVERGNE	26/04/2016	ARSEPT	MARTIN Jean Paul Philippe PANEL	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 3 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations sont facturées au coût de revient : 12 168,52 € au titre de l'exercice 2019.
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE (mise à disposition personnel RH)	04/01/2017	MSA AUVERGNE	Philippe MORET Albert COMPTOUR Pierre MONTANIER Jean COUDERT Jean Marie FABRE Marie José BRUNET Isabelle HUGON Philippe PANEL	La MSA Auvergne réalise pour le compte de MSA Services Auvergne des activités de Ressources Humaines et de Paie pour les associations qui appliquent la convention FNEMSA pour leurs salariés : ARPFE -ARSEPT et Présence Verte Téléassistance. Le montant facturé au profit de MSA AUVERGNE est de 36 196,00 € au titre de l'exercice 2019.
Mutualisation de certaines activités au sein de MSA SERVICES AUVERGNE	10/01/2017	ACTIV AGRI	Serge NEBOUT Michel BARBET	Renouvelable annuellement par tacite reconduction. Dénonçable 3 mois au moins avant l'échéance du terme. Les prestations sont facturées au coût de revient : 16 536,95 au titre de l'exercice 2019.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mai 2020

CABINET CHARLES GRANDA ET ASSOCIES REPRESENTE PAR

CORINNE BESSON
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de RIOM